 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20262004-06 Du 20 avril 2026 COMITÉ DES FÊTES REVERSEMENT BÉNÉFICES SOUPE AUX CHOUX 2025</p>
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	15.04.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	15.04.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (15)

Absents avec pouvoir : (0)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

COMITÉ DES FÊTES REVERSEMENT BÉNÉFICES SOUPE AUX CHOUX 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le comité des fêtes se charge chaque année de la soupe aux choux dont une partie des bénéfiques sert au financement du repas des anciens.

Bénéfiques réalisés en 2025 : 1 092 € ;

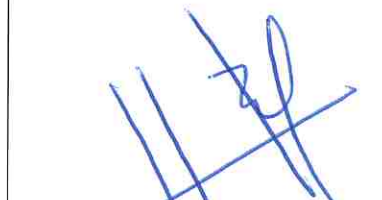

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** le Maire à encaisser la somme de **1 092 €** au titre des bénéfiques réalisés par la soupe aux choux 2025 ainsi qu'à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mercredi 22 avril 2026.



<p>Hervé BÉAL, Maire</p> 	<p>Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance</p> 
--	--